

Mesures d'évitement, réduction et compensation

Ci-dessous, la liste des mesures ERC que nous nous engageons à mettre en place dans le cadre du développement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du parc d'ombrières agrivoltaïques du Liat, à Saint-Vitte-sur-Briance.

Certaines mesures ont été proposées par le bureau d'étude Rainette (en vert), suite à la réalisation de l'état initial du milieu naturel.

D'autres ont été proposées par le bureau d'étude Anova (en jaune), suite à la réalisation de l'état initial du milieu paysager.

MESURES D'ÉVITEMENT

La démarche d'évitement est celle privilégiée parmi tous les types de mesures de la séquence ERC. Dès l'origination de projet, une attention particulière a été portée au choix du site d'implantation, puis au positionnement et au dimensionnement de la centrale au regard des contraintes identifiées durant l'étude de terrain.

Description de la mesure	Enjeux	Phase
ZIP en dehors des zones de protection environnementales (ZNIEFF, Natura 2000, etc.)	Préservation des habitats sensibles	Etude
Evitement des réseaux (électricité, eau, gaz...)	Préservation des réseaux existants et évitement des zones à risque	Etude
Evitement des zones de forte pente (>15% de pente)	Mise en place des structures	Etude
Evitement d'habitat d'espèces protégées ou à enjeu supérieur connus	Préservation d'individus/habitats	Etude
Evitement des zones humides	Préservation d'individus/habitats	Etude
Balisage des zones humides à éviter	Préservation d'individus/habitats	Travaux / Démantèlement
Absence d'utilisation de produits phytosanitaires	Préservation d'individus/habitats Pollution	Travaux / Exploitation / Démantèlement
Evitement des haies	Préservation d'individus/habitats	Etude
Evitement des arbres gîtes	Préservation des chiroptères	Etude
Evitement d'une zone au nord de la ZIP	Réduction de la visibilité depuis les vues 3 et 4 (lieu-dit le Liat)	Étude
Évitement d'une zone tampon à la lisière forestière (15m depuis la clôture du projet)	Préservation de la lisière forestière Éloignement par rapport aux zones de nichage de l'avifaune et gîtes à chiroptères	Étude

MESURES DE RÉDUCTION

A l'issue de l'analyse des enjeux menée, des mesures de réduction sont nécessaires afin de réduire les impacts néfastes et non évitables sur cet environnement.

Préservation des sols, de la végétation et limitation de l'artificialisation

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Espacement inter-tables de 7m et inter-modules de 2 cm	Ecoulement des eaux de pluie Diffusion de la lumière sous le panneau Circulation de l'air Non artificialisation du sol	Exploitation
Fixation des tables sur pieux battus démontables	Limitation de l'imperméabilisation des sols par une faible emprise au sol/ruissellement Maintien du couvert végétal Prévention pollution/artificialisation du sol Limitation du tassement/excavation des sols Non artificialisation du sol	Travaux / Exploitation / Démantèlement
Création de voies à revêtement perméable (tapis alvéolés végétalisés)	Prévention pollution sols/eaux, infiltration de l'eau, limitation de l'artificialisation	Travaux / Exploitation
Balisage et mise en défens	Mise en place d'un balisage simple sur des zones d'intérêts afin de limiter les impacts annexes liés au chantier. Ces zones ne seront pas utilisées pour le dépôt de remblai ou matériel.	Travaux
Réemploi local des matériaux de terrassement excédentaires	Réduction transport et réutilisation locale	Travaux / Démantèlement
Limitation des mouvements de terre et arrosage des zones de chantier	Limitation des émissions de poussières	Travaux / Démantèlement
Remise en état complète du site après démantèlement	Réversibilité, restauration écologique et paysagère	Démantèlement
Aération du sol, décompaction	Maintien/reprise de la pousse de l'herbe	Après travaux
Réensemencement de la prairie	Restauration du couvert végétal	Après travaux
Plantation de linéaires de haie champêtre en bordure ouest (190ml) Largeur minimale de 3m et hauteur de 2 à 3m Haie à double strate, en 2 rangées en quiconque	Réduction de la visibilité depuis les vues 1 et 2	Étude
Adaptation de l'éclairage (R7 + R12)	Voir AC3 - VNEI	Travaux / Exploitation / Démantèlement

Gestion des habitats et préservation de la trame bocagère

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Modules placés à 1,5 m du sol	Maintien de la végétation, régulation thermique, non	Exploitation

	artificialisation, passage des animaux	
Fauche mécanique tardive	Protection des habitats et des cycles biologiques	Travaux / Exploitation
Plantation et renforcement de haies d'essences locales	Insertion paysagère, renforcement des habitats	Travaux
Fauche préalable des espèces invasives avant passage d'engins	Lutte contre espèces invasives	Travaux
Mise en place de barrières anti-amphibiens autour des mares et cours d'eau	Préservation des amphibiens	Travaux / Démantèlement
Installation d'abris et gîtes artificiels pour les chiroptères (R3)	Voir AC3 - VNEI	Exploitation
Contrôle des arbres creux avant abattage et mesures spécifiques d'abattage (R4)	Voir AC3 - VNEI	Travaux
Mesures pour limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes (R10)	Voir AC3 - VNEI	Travaux / Exploitation

Préservation de la faune et phasage écologique

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Phasage des travaux en dehors des périodes sensibles (R1)	Voir AC3 - VNEI	Travaux / Démantèlement
Limiter la création de points d'eau favorables aux amphibiens (R8)	Voir AC3 - VNEI	Travaux / Exploitation
Clôture perméable à la petite faune (R9)	Voir AC3 - VNEI	Travaux / Exploitation
Limitation de la vitesse de circulation (R10)	Voir AC3 - VNEI	Travaux / Exploitation
Limiter la formation d'ornières et de flaques	Ne pas former de zones d'eaux temporaires pendant le chantier afin qu'aucune espèce d'amphibien ne s'y installe et risque d'être détruite par le passage des engins de chantier.	Travaux

Sécurité, gestion de l'eau et prévention des pollutions

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Maintien de l'accès au site pour le SDIS, pistes adaptées	Gestion du risque incendie	Exploitation
Gestion des risques de pollution accidentelle (R2)	Voir AC3 - VNEI	

Nuisances sonores, visuelles et sanitaires

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Modules photovoltaïques peu réfléchissants	Réduction de l'éblouissement	Exploitation
Choix d'une teinte/revêtement adaptés pour clôtures, postes, portails	Intégration paysagère	Exploitation
Limitation de l'usage de sirènes et avertisseurs	Réduction du dérangement (voisinage, faune)	Travaux / Démantèlement
Utilisation d'engins conformes et bien entretenus	Réduction pollution sonore et atmosphérique	Travaux / Démantèlement

Gestion et remise en état du chantier

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Installation de panneaux de signalisation de sortie de chantier	Sécurité routière, commodité du voisinage	Travaux / Démantèlement
Information au public (panneaux d'affichage chantier)	Sécurité, transparence, sensibilisation	Travaux / Démantèlement
Maintien du chantier propre et évacuation des déchets	Limitation pollution sols/eaux, préservation habitats	Travaux / Démantèlement

MESURES DE COMPENSATION

A l'issue de l'analyse des enjeux menée, aucune action de compensation n'est considérée comme nécessaire, le projet évitant tout impact potentiellement néfaste sur cet environnement.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Description de la mesure	Enjeux	Phase
Suivi régulier des impacts pendant toute la durée du projet	Evaluation des impacts potentiels, positifs comme négatifs, sur l'environnement	Travaux / Exploitation / Démantèlement
Mise en place d'un panneau pédagogique à l'entrée de la centrale pour présenter le fonctionnement, l'intérêt et les objectifs de la centrale.	Cadre de vie, commodité du voisinage, santé humaine. Sensibilisation, information	Exploitation
Suivi du CO2 engendré	Mesure du CO2 généré pendant les déplacements	Fabrication / Transport / Prospection / Développement / Travaux / Exploitation / Démantèlement
Entretien des haies et des arbres	Assurer le bon fonctionnement de la flore	Exploitation

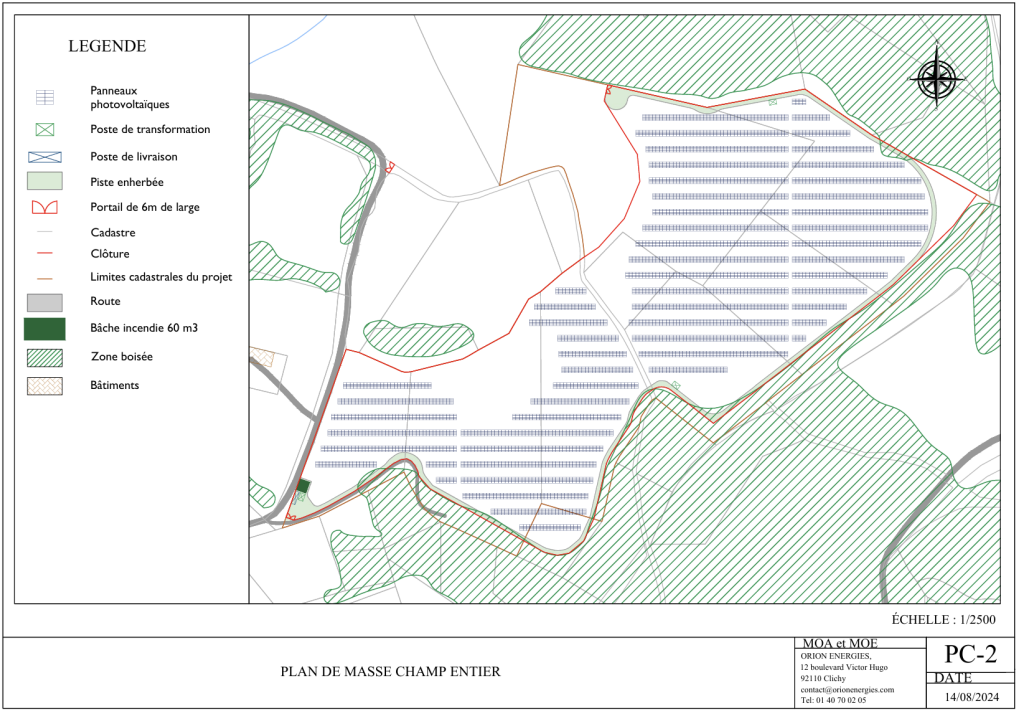
EVOLUTION DU PLAN DE MASSE DU PROJET

Les mesures proposées par les bureaux d'étude à la suite des différents diagnostics ont été prise en compte pour la conception du plan de masse final du projet.

Ci-dessous, l'évolution du plan de masse à la suite de l'intégration de ces mesures.

Plan de masse initial (V0) avant intégration des mesures ERC

Puissance du projet : 4,51MWc – Surface clôturée : 6,66 ha



Plan de masse final (V1) avec intégration des mesures ERC

Puissance du projet : 3,5 MWc – Surface clôturée : 6,57 ha

